

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET / COMPTE DE GESTION 2020, COMPTE ADMINISTRATIF 2020, AFFECTATION DURESULTAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MR Gilles VASSEUR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2020, valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2020 et décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		241 036. 45 €	0.00 €	147 605. 37 €	0.00 €	388 641. 82 €
Part affectée à investiss		76 595. 99 €				76 595. 99 €
Opérations de l'exercice	345 855. 80 €	427 906. 81 €	569 564. 84 €	236 467. 80 €	915 420. 64 €	664 374. 61 €
Totaux	345 855. 80 €	592 347. 27 €	569 564. 84 €	384 073. 17 €	915 420. 64 €	976 420. 44 €
Résultat de clôture		246 491. 47 €	185 491.67 €			60 999. 80 €
	Besoin de financement		185 491.67 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		83 729.90 €			
	Restes à réaliser RECETTES		39 485.40 €			
	Besoin total de financement		229 736. 17 €			
	Excédent total de financement					
	Décide d'affecter comme suit		229 736.17 €			
			16 755. 30 €			

au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

au compte 1068 (recette d'invest.)

au compte 002 (excédent de fct reporté)

Pour extrait conforme

A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN,

Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX,

Etaient absents excusés:

Monsieur _____ est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

Objet : BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2021 qui se résume comme suit :

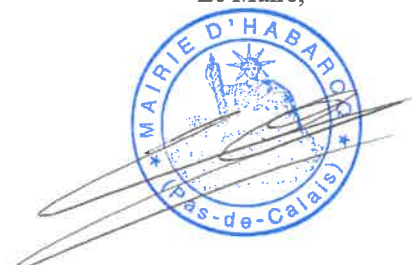
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Recettes réelles	424 240.00 €	Recettes réelles	372 369.30 €
	Résultat reporté 2020	16 755.30 €	Résultat reporté 2017	229 736.17 €
	Total	440 995.30 €	Total	602 105.47 €
DEPENSES	Dépenses réelles	408 395.30 €	Dépenses réelles	416 613.80 €
	Virement à l'investissement	32 600.00 €	Résultat reporté 2020	185 491.67 €
	Total	440 995.30 €	Total	602 105.47€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2020.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____

A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BATI ET NON BATI.

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2021, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Il rappelle que conformément à l'article 1640 G du Code Général des Impôts, le taux de taxes foncières sur les propriétés non bâties des communes est recalculé pour l'année 2021, en additionnant le taux communal 2020 (9,77 %) et le taux du Département 2020 (22,26 %), et que les Communes doivent voter leur taux en tenant compte de ce nouveau taux de référence 2021. Les délibérations de vote des taux reprenant le taux communal de foncier bâti 2020 sont considérées comme irrégulières.

Il précise que le transfert de la taxe foncière bâti départementale aux communes ne constitue pas une augmentation de pression fiscale au regard des règles de lien. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produit de référence
Taxe foncier bâti	410 900	32,03 %	131 611
Taxe foncière non bâti	45 400	36,18 %	16 426

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/04/2021 et publication le 21/4/2021.
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT pour les travaux de mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie.

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France pour réaliser les travaux de mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

M. le Maire expose qu'il a contacté le Crédit Agricole Nord de France qui lui a proposé un prêt à taux fixe sur 20 ans d'un montant de 200 000.00 €, à un taux d'intérêt de 0.99 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France un emprunt de 200 000.00 Euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant du capital emprunté : 200 000.00 €

Durée : 20 ANS

Taux d'intérêt : 0.99 % - taux fixe

Périodicité de paiements : TRIMESTRIELLE

Montant de l'échéance : 2 758. 74 €

Frais de dossier : 400.00 €

– prendre engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

– conférer toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

– autorise le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au budget communal et à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq,
Le Maire,

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : **DELIBERATION DETERMINANT LA DENOMINATION DE DEUX RESIDENCES DE LA COMMUNE D'HABARCQ.**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de nommer les deux futurs lotissements qui vont être construits dans la commune et qui font l'objet d'une création de voirie.

Il est proposé de nommer :

- Le lotissement débouchant sur la rue d'Arras « Résidence La Solette »
- Le lotissement débouchant sur la rue de Gouves « Résidence Fond Champion ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette dénomination.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : Modification de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Commune d'Habarcq

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 à L.331-46

Vu la délibération mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 1%

Considérant que l'article L.331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Considérant la nécessité de réaliser certains équipements publics importants :

- des travaux de voirie
- la mise en place des défenses incendies,

Il est proposé pour la commune d'HABARCQ, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 1% à 2%. Ce taux retenu ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.
- La présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible.
- La présente délibération sera transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L.331-5 du code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 3020 € a été inscrit au budget primitif au compte 6574 : *Subventions de fonctionnement aux associations*.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association. Il propose au conseil de reconduire les mêmes sommes que l'année précédente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2021, comme suit :

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	40 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : **PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu l'article L1231-1-1 du Code des transports,

Vu la délibération N° 15 en date du 22 février 2021 portant sur la prise de compétence de la mobilité par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Considérant, qu'en vertu de la loi d'orientation des mobilités et notamment son article 8 et suivant l'article L1231-1-1 du Code des transports, les Communautés de Communes sont encouragées par la Loi à prendre la compétence mobilité et ainsi devenir autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur leur territoire. En effet, celle-ci programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en AOM ;

Considérant, l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 février 2021, de la commission PCAET en date du 18 février 2021 et la délibération n° 15 en date du 22 février 2021 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, sur la prise de compétence de la mobilité sur son territoire;

Considérant, que pour que le transfert de compétence d'organisation de la mobilité soit effectif au 1^{er} juillet 2021, chaque Commune doit délibérer afin de préciser leur avis sur ladite compétence à défaut de délibération, sa décision est réputée favorable ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/04/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT et Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés: Pierre CHABE, donne pouvoir à Christine CHABE.

Absents non excusés : Laurent POUDROUX,

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 16 AVRIL 2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DU FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire des travaux concernant la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal pour une mise en conformité avec le futur PLUI.

Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des habitants de la Commune. Ils consistent à la mise aux normes suivant la réglementation en vigueur avec description et analyse de l'état actuel, état de la défense incendie existante et synthèse des travaux à effectuer.

Le montant estimatif des travaux est de 176 441. 50 € HT.

Le montant de la subvention régionale sera de 30 % maximum du coût global du projet (sur le montant HT des travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'opération de travaux de défense extérieure contre l'incendie,
- décide de déposer une demande de subvention régionale au titre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.
- autorise le Maire à missionner un maître d'œuvre pour établir les dossiers de demande de subvention et
- à signer toutes les pièces constitutives de ces dossiers.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 Avril 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq,
Le Maire,

